

Avis de constitution

SOCIETE « SOCIETE GENERALE BAT'M » en abrégé « SGBM »

Siège ABIDJAN COCODY ANGRE PETRO-IVOIRE EN
FACE DE LA PAROISSE ST AMBROISE DU JUBILE A 50
METRE DU FEU SUR LE LOT 29 ILOT 11., Lot 29, Ilot 11

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 28/06/2024, et enregistrés au CEPICI le 01/07/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SOCIETE GENERALE BAT'M » en
abrégé « SGBM »

Objet : LA SOCIÉTÉ à pour objet en Côte d'Ivoire et à l'Etranger :

-ACTIVITE IMMOBILIERE(GESTION IMMOBILIERE,
ACHAT VENTE, ADMINISTRATION, LOCATION ET
INVESTISSEMENT....)
-PLACEMENT DU PERSONNEL (PERSONNEL
DOMESTIQUE ET PROFESSIONNEL, CHAUFFEUR)
- AGENCE DE VOYAGE ET DE BILLETERIE
-COMMERCE GENERAL ET VENTE DIVERSES
-TRANSFERT D'ARGENT NATIONAL ET
INTERNATIONAL(RIA, MONEY GRAM, ORANGE, MOOV,MTN,
WAVE ET AUTRE ACTIVITÉ FINANCIERE)

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous
biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous
établissements financiers avec possibilité de donner en
garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de
commerce.
- la prise de participation dans toute société
existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières,
commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se

rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 5,000,000 F CFA divisé en (500.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 500 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN COCODY ANGRE PETRO-IVOIRE EN FACE DE LA PAROISSE ST AMBROISE DU JUBILE A 50 METRE DU FEU SUR LE LOT 29 ILOT 11., Lot 29, Ilot 11

Dirigeant(s) Mme AHOSSIA N'GUESSAN NATHALIE (GÉRANT)

RCCM: n°CI-ABJ-03-2024-B13-07456 du 30/07/2024 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°45565/GTCA/RC/2024 du 30/07/2024

